

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Étaient présents : Christian MESNIER, Thierry GUINET, Vincent GUINET, Didier BAILLY, Sylvie PERRIN, Malory GALMICHE, Marie Jeanne PRILLARD, Claudine GUINET, Danièle STADELMANN.

Était absent: Sébastien MÂLE

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Délibération pour la fixation du prix de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
3. Bilan du suivi des demandes de subvention AEP pour les travaux consécutifs à l'assainissement collectif
4. Carte communale
5. Décision modificative budgétaire
6. Questions diverses

Séance ouverte à 20h10

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2025 est validé à l'unanimité des membres.

2/ Délibération pour la fixation du prix de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026

Le conseil municipal doit délibérer afin de fixer les valeurs des deux redevances de l'Agence de l'eau pour l'année 2026 (prélevées par la SAUR sur les factures d'eau potable).

-La redevance sur consommation pour l'année 2026 a été fixée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à 0.39€ par m3 consommés pour l'année 2026 (0.43€ en 2025). Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres ce tarif.

-La redevance pour performance des réseaux est calculée comme ci-après :
0.06€ (tarif de base voté par l'Agence de l'eau) x coefficient de modulation (issu de SISPEA).
Le coefficient de modulation pour la commune de Chouzelot est de 0.20.

La valeur de la redevance pour performance des réseaux pour l'année 2026 est donc la suivante :
 $0.06\text{€} \times 0.20 = 0.012\text{€}$

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de fixer la redevance pour performance des réseaux à 0.012€ par m3 consommés pour l'année 2026.

-Le coût des travaux d'eau potable (consécutifs aux travaux d'assainissement entrepris par la CCLL) sont importants et les subventions quasi nulles. La commune est donc dans l'obligation d'augmenter également le prix de l'eau potable pour l'année 2026 afin de ne pas mettre à mal ses finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de conserver une part fixe de 2€ et d'augmenter la part variable à 1.60€ du m3 consommé (1.42€ en 2025).

3/ Bilan du suivi des demandes de subvention pour les travaux d'eau potable consécutifs aux travaux d'assainissement.

Le Département du Doubs et l'Agence de l'eau ont été sollicités pour une demande de subvention. Pour l'instant, les réponses de financement sont négatives car le rendement du réseau d'eau potable de la commune de Chouzelot est très bon (+ de 85%) et que les subventions sont réservées aux communes dont le rendement est passable. Les conditions d'obtention des subventions pour l'année 2026 devant être précisées en février 2026 par l'Agence de l'eau, Monsieur le Maire a demandé au Département, à l'Agence de l'eau et au service assainissement de la CCLL de se réunir en mairie le 3 mars 2026 afin d'insister sur le caractère non choisi des travaux (travaux consécutifs aux travaux d'assainissement menés par la CCLL) et d'obtenir un financement.

4/ Carte communale

Une seconde réunion avec l'indivision Holz aura lieu en mairie le 10 décembre.

5/ Décision modificative budgétaire

Les crédits aux chapitres 12 et 65 ne sont pas suffisants pour verser les salaires et indemnités de décembre 2025. Il est proposé aux conseillers d'ajouter 35€ au chapitre 12 et 85€ au chapitre 65 afin de pouvoir réaliser ces derniers versements de l'année. Ces crédits seront pris sur l'excédent de fonctionnement. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de valider ces nouvelles inscriptions budgétaires.

6/ Questions diverses

- Christian va relancer Romain Barthélémy pour le nettoyage des trottoirs/bordures des rues du village
- Décorations de Noël : Stéphane interviendra le 5 décembre
- Demande de Mme Paris pour les problèmes de ruissellement : la commune n'a pas le budget pour lancer des travaux de cette nature, la commune ne s'oppose pas à ce qu'elle fasse les travaux à sa charge.
- Ruisseau du Préï : les problèmes d'inondations sur le parking de Coccinelle persistent, voir avec le garde de pêche et les autorités compétentes pour nous donner l'autorisation de curer le ruisseau du Préï.
- Les bornes à incendie sont peintes et numérotées. Problème avec la borne au croisement de la RD17 avec la RD13. Le Maire va prendre rendez vous avec le SDIS pour savoir si la bouche est toujours accessible.
- Un volet de l'appartement de Mme Germouty ne ferme plus. Thierry Guinet va faire un état des lieux.
- Le vase d'expansion de la chaudière de Mr Aubert a été changé le 03-12-2025 pour 330€ TTC.
- Liste électorale : La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 2 décembre 2025 en mairie pour vérifier la conformité des inscriptions et radiations effectuées par le Maire en 2025. Elle devra à nouveau se réunir avant les élections municipales pour traiter les radiations et inscriptions réalisées par le Maire entre le 2 décembre 2025 et le 6 février 2026 (date limite pour les inscriptions sur la liste). La liste électorale va être mise à jour durant cette période (envoi de courriers aux électeurs qui ne résident plus sur la commune).
- Repas des aînés ou colis, montant identique à l'année dernière : 40€ par personne.
- La peinture des passages piétons est à refaire. Le conseil municipal va consulter le STA pour le prêt de la peinture et du matériel quand les températures seront favorables.

Fin de la séance à 22h30

Prochain conseil le 07/01/2026

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2025-48	Décision modificative budgétaire
2025-49	Redevance pour performance des réseaux d'eau potable 2026
2025-50	Tarif eau potable 2026

Christian MESNIER, Maire

Sylvie PERRIN, secrétaire de séance



Mairie de Chouzelot

